



Concerne : modalités acceptables d'entrée de tiers personnes dans l'établissement.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Suite au passage des écoles en code ORANGE, nous devons poursuivre l'application scrupuleuse des mesures en vigueur dans votre établissement.

Pour cela, je tiens à rappeler que **seuls les parents des élèves de maternelle** sont autorisés à passer la grille pour venir déposer leur(s) enfant(s) à la porte extérieure de la classe. **Néanmoins, UNE SEULE PERSONNE** est autorisée à entrer dans l'établissement pour déposer l'enfant en maternelle. Je vous demanderai également de ne pas vous attarder et de quitter rapidement les lieux afin d'éviter tout rassemblement. Si vous avez besoin de rencontrer l'institutrice de votre enfant pour discuter d'un point avec elle, **merci de convenir d'un RDV afin de vous rencontrer à un moment plus propice.**

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, mes meilleures salutations.

K. BAYETTE
Directrice f.f. EFAR Arlon